



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 12/01/2022.

ÉDUCATION ROUTIÈRE

Mise en place de « Rendez-vous permis » à partir du mercredi 12 janvier 2022

L'expérimentation du système de réservation en ligne des places pour l'examen pratique du permis de conduire, dénommé "Rdv Permis", fondé sur les principes de la liberté et de la responsabilisation du candidat et de son formateur, lancée depuis mars 2020 dans l'Aude, le Gard, le Gers, la Haute-Garonne et l'Hérault, a fait l'objet d'une évaluation largement positive. La généralisation de Rdv Permis au reste du territoire se fera par vagues successives jusqu'au 1^{er} novembre 2022.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation de la sécurité routière. En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, Rdv Permis permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire dans le département.

Quelles sont les principales règles à connaître ?

- Afin de limiter l'absentéisme aux seuls événements impondérables, toute absence non justifiée par un motif sérieux entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours.
- Afin d'inciter à se présenter avec un niveau de préparation optimal, le délai de ré-inscription après un échec est conditionné au résultat obtenu : plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter sera long.

Le déploiement de la troisième vague concerne le département du Cantal ainsi que les départements suivants :

Ain, Allier, Ardèche, Corrèze, Creuse, Drôme, Haute-Savoie, Haute-Loire, Haute-Vienne, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie.

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

Ainsi à partir du 12 janvier 2022, les réservations des places d'examens du permis de conduire pour le mois de février seront réalisées sur le site Rdv Permis. Les établissements de la conduite ont été conviés par la préfecture du Cantal à une réunion d'information et seront accompagnés au quotidien dans leurs démarches par celle-ci.

Qu'est-ce qui change pour les établissements de la conduite : je suis gérant d'une école de conduite ?

- Un espace gratuit m'est désormais dédié : pro.permisdeconduire.gouv.fr.
- Je peux inscrire mes candidats, visualiser en temps réel les places disponibles et effectuer les réservations pour le compte de mes élèves.
- La plateforme permet de réserver des places nominatives en accord avec les candidats, et ainsi de planifier la formation selon la date de l'examen choisie.
- Je peux consulter toutes les informations relatives à mes candidats : réservations, annulations, délais de représentation, etc.
- Je peux permuter deux candidats programmés sur une même semaine sans aucune limite.
- Je peux effectuer des remplacements de candidats pour palier à un imprévu, mais selon certaines limites.
- Je bénéficie d'un système régulé qui se base sur mes besoins à venir et non sur mes examens passés.



**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**
Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72
Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC